

À VOS PROJETS...

PRÊTS ?

PITCHEZ !



Règlement du Concours Régional de l'entrepreneuriat BFC – Semaine Régional de la Création Reprise d'Entreprise – édition 2022

Article 1

OBJET

Le concours s'inscrit dans le cadre de la manifestation « la Semaine Régionale de la Création Reprise d'Entreprise », il a pour but d'élire le meilleur projet de création ou de reprise de Bourgogne Franche-Comté.

Ce concours est gratuit sous condition d'une inscription préalable. Seul un lauréat pourra remporter le prix d'une valeur d'environ 1300 €.

Article 2

Eligibilité des candidats

- L'entreprise ne doit pas être déjà immatriculée
- Le projet de création ou de reprise d'entreprise est formalisé et réfléchi. Un Business Plan sera demandé pour valider la participation au concours.
- La future entreprise devra être basée en Bourgogne Franche-Comté.
- Le candidat accepte de présenter son projet devant des experts de l'entrepreneuriat (experts-comptables, banquiers, avocats, conseillers création-reprise...)
- Une inscription doit être réalisée depuis le site internet de l'évènement. Aucune inscription par un autre canal ne sera acceptée.

Article 3

Dossier de candidature

Le candidat doit procéder à son inscription depuis le site internet de l'évènement et compléter le formulaire dédié.

Aucun dossier formalisé n'est proposé et exigé, le candidat devra transmettre à minima un Business Plan.

À VOS PROJETS... PRÊTS ? PITCHEZ !



Article 4

CALENDRIER ET ORGANISATION DU CONCOURS

4.1 Inscription

Le site internet de l'évènement (<https://www.creation-entreprise-bfc.fr/concours>) permet une inscription au concours à partir du **21.09.22** et jusqu'au **03.11.2022**.

Le candidat s'inscrit en complétant un questionnaire et en transmettant son Business Plan (via le site ou par l'adresse mail suivante : e.dussautoir@metropoledebourgogne.cci.fr)

A l'issue d'une phase de pré-sélection, 28 projets seront retenus pour « pitcher » devant un jury composé d'experts de l'entrepreneuriat.

4.2 Pré-sélection

La pré-sélection s'attarde sur le respect des critères d'inscription cités plus haut mais aussi sur la maturité et l'avancement des projets proposés notamment sur les aspects suivants :

- La clarté, la faisabilité du projet
- La cohérence économique du projet,
- Le potentiel et/ou le caractère original du projet
- Le respect des lois et règlements en vigueur et conformité à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Les candidats seront avertis de la sélection de leur projet avant le **10 novembre au plus tard**.

4.3 Présentation devant le jury

Le jury final aura lieu le **15 novembre 2022**. L'organisation préviendra les candidats de leur horaire de passage avant le **10 novembre**. Un lien de connexion Teams est envoyé par mail à chaque candidat pour se connecter le jour J.

Chaque candidat dispose de 15 minutes maximum de présentation et de 10 minutes d'échanges avec le jury.

**À VOS PROJETS...
PRÊTS ?
PITCHEZ !**



Article 5 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

4 jurys évaluent les prestations des candidats. Chaque jury est composée d'un expert financier (ex : expert-comptable), juridique (ex : avocat), d'un chargé d'affaires du Crédit Agricole, d'un conseiller création-reprise CCI ou CMA, d'un partenaire de l'écosystème de l'entrepreneuriat de Bourgogne Franche-Comté (ex : BPI, Initiative, France Active...).

1 Président de jury centralise, en utilisant une grille de notation unique sur 100 points, l'évaluation de son jury. 60 points sont donnés sur le fond du projet, 40 points sur la prestation orale.

A la fin des 28 présentations, les 4 Présidents de jury définissent à partir de la grille de notation le gagnant du concours.

L'organisation reviendra vers l'ensemble des candidats pour transmettre les retours des jurys.

Le gagnant sera convié à participer à la remise des prix qui se déroulera le **vendredi 25 novembre au matin chez EROLF PRODUCTIONS - 13 Rue du Golf, 21800 Quetigny**

Article 6

PRIX

6.1 REMISE PRIX

Le prix sera remis en direct sur YouTube lors la clôture de la manifestation avec la présence d'un représentant du Crédit Agricole, de la Région Bourgogne Franche-Comté et BPI France, sponsors de l'évènement et du Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté.

6.2 DOTATIONS

Un prix d'une valeur d'environ 1300 € sera remis au vainqueur soit un chèque de 1000€ + un vol en montgolfière.

**À VOS PROJETS...
PRÊTS ?
PITCHEZ !**



Article 7

ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent.

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

Les candidats autorisent la diffusion de leur dossier aux membres des jurys.

Les candidats déclarent sur l'honneur n'avoir encouru aucune condamnation pénale, ni sanction civile ou administrative de nature à leur interdire :

- l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale
- les fonctions de Gérant ou d'Administrateur de Société

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les candidats s'engagent à ne contester, en aucun cas, les conditions d'organisation du concours ni ses résultats, et renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice résultant de leur participation au concours.

Les candidats s'engagent à rédiger leurs projets en langue française et à participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours.

Le gagnant s'engage à participer à la remise des prix, au lieu et date qui lui sera confirmé.

En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué.